

**PROCES VERBAL  
De la 26<sup>ème</sup> réunion du  
BUREAU COMMUNAUTAIRE DEHAUT-JURA SAINT-CLAUDE  
14 décembre 2022**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Claude Mercier, Lilian Cottet-Emard, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Gérard Duchêne donne pouvoir à Raphaël Perrin, Claude Mercier donne pouvoir à Isabelle Heurtier

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 14 décembre 2022, datée du 7 décembre 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 17h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Roland Frezier se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

Le compte-rendu de la réunion de bureau du du 23 novembre 2022 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

**6. Economie**

6.1. Dotation Relance Jura : demande de la commune de La Pesse

La commune de La Pesse sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour le projet d'aménagement des logements du bâtiment « Fruitière ». Le montant des travaux s'élève à 52 270 € HT, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Rénovation logements	52 270.00 €	Département - DST	33%	17 249.10 €
		Commune	59%	30 839.30 €
		Communauté de Communes	8%	4 181.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>52 270.00 €</b>		<b>100 %</b>	<b>52 270.00 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8% plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de La Pesse une subvention de 4 181.60 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.2. Dotation Relance Jura : demande de la commune de Villard Saint Sauveur

La Commune de Villard Saint Sauveur sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour le projet de réhabilitation d'un appartement communal. Le montant des travaux s'élève à 29 276.08 € HT, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Réfection intérieur murs, sols, pose cuisine	25 132.08 €	État DETR	33 %	9 661.11 €
Remplacement baignoire, lavabo, modification alimentation EF, ECS, mitigeur évier, modification alimentation GAZ	4 144.00 €	Conseil Départemental	33 %	9 661.11 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 276.08 €</b>	Communauté de Communes HJSC	8 %	2 342.09 €
		Autofinancement	26 %	7 611.77 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>29 276.08 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8% plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Villard Saint-Sauveur une subvention de 2 342.09 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.3.1 Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux - travaux au cimetière communal

La Commune de Choux sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour des travaux à réaliser au cimetière communal. Le montant des travaux s'élève à 14 402.50 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	14 402.50 €	État DETR	30 %	4320.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 402.50 €</b>	Conseil Départemental	33.33 %	4 800.00 €
		Communauté de Communes HJSC	8 %	1 152.00 €
		Autofinancement	28.67 %	4 130.50 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>14 402.50 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Choux une subvention de 1 152 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.2. Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux - sécurisation des escaliers de l'église

La Commune de Choux sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour des travaux de sécurisation des escaliers de l'église. Le montant des travaux s'élève à 19 303.09 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux	19 303.09 €	État DETR	30 %	5 790.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 303.09 €</b>	Conseil Départemental	33.33 %	6 433.00 €
		Communauté de Communes HJSC	8 %	1 544.00 €
		Autofinancement	28.67 %	5 536.09 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>19 303.09 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Choux une subvention de 1 544 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.3.3. Dotation Relance jura : demande de la commune de Choux - sécurisation du chemin du Cuchet

La Commune de Choux sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour la sécurisation du chemin du Cuchet. Le montant des travaux s'élève à 6 090 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Travaux d'élagage	6 090.00 €	État DETR	20 %	1 218.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 090.00 €</b>	Conseil Départemental	33.33 %	2 030.00 €
		Communauté de Communes HJSC	8 %	487.00 €
		Autofinancement	38.67 %	2 355.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>6 090.00 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Choux une subvention de 487 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.4.1 Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Bellecombe - implantation de poteaux incendie

La Commune de Bellecombe sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour des travaux d'implantation de poteaux incendie. Le montant des travaux s'élève à 31 806.75 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Implantation la Charpille	14 222.75 €	État DETR	30 %	9 542.00 €
Implantation Les Mouilles	4 396.00 €	Conseil Départemental	33.33 %	10 601.00 €
Implantation les 3 cheminées	4 396.00 €	Communauté de Communes HJSC	8 %	2 544.00 €

Implantation mairie les coupes	4 396.00 €	Autofinancement	28.67 %	9 119.75 €
Implantation la Morseline	4 396.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>31 806.75 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31 806.75 €</b>			

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Bellecombe une subvention de 2 544 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.4.2. Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Bellecombe - achat d'une fraise à neige

La Commune de Bellecombe sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour l'achat d'une fraise à neige. Le montant des travaux s'élève à 31 806.75 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Achat fraise à neige	22 200 €	État DETR	20 %	4 440.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 200 €</b>	Conseil Départemental	25 %	5 550.00 €
		Communauté de Communes HJSC	8 %	1 776.00 €
		Autofinancement	47%	10 434.00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>22 200 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Bellecombe une subvention de 1 776 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.4.3. Dotation Relance Jura : demande de la commune de Bellecombe – isolation d'un bâtiment communal

Le Bureau Communautaire du 07 septembre 2022 a accordé à la Commune de Bellecombe une subvention de 2 398.21 € pour l'isolation d'un bâtiment communal. Le montant éligible était de 29 977.57 €.

Le montant des travaux a été revu à la hausse et atteint aujourd'hui la somme de 44 731.92 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Isolation des combles	13 733.57 €	Conseil Départemental	33 %	14 761.53 €
Installation poêle à granulé	16 784.49 €	Communauté de Communes HJSC	8 %	3 578.55 €
Isolation des sols	14 213.86 €	Autofinancement	59 %	26 391.84 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 731.92 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>44 731.92 €</b>

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) annule et remplace la délibération n° 21/6-3 du bureau communautaire du 07 septembre 2022, décide d'attribuer à la

commune de Bellecombe une subvention de 3 578.55 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.5. Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Septmoncel-Les Molunes

La Commune de Septmoncel-Les Molunes sollicite la collectivité pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Relance Jura pour la mise en sécurité à l'accès de la salle des fêtes. Le montant des travaux s'élève à 23 716.30 € HT. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Parking salle des fêtes	23 716.30€	État DETR	25 %	5 929.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 716.30 €</b>	Conseil Départemental	25 %	5 929.08 €
		Communauté de Communes HJSC	8 %	1 897.30 €
		Autofinancement	42 %	9 960.84 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>23 716.30 €</b>

Après vérification auprès des services du département, la réfection du parking est éligible dans la mesure où celui-ci permet un stationnement et un accès à la salle des fêtes.

Le Président étant concerné par le sujet ne prend pas part au vote.

Suite au conseil communautaire du 6 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8 % plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Septmoncel-Les Molunes une subvention de 1 897.30 € et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.6. Dotation Relance Jura : demande de la commune de Larrivoire

La Commune de Larrivoire porte le projet de réfection du réservoir d'eau du hameau de Samiat. Le montant des dépenses est estimé à 22 814.00 €, le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Taux	Montant
Travaux de rénovation	22 814.00 €	DETR	40 %	9 125.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 814.00 €</b>	Conseil Départemental	30 %	6 844.20 €
		Communauté de Communes HJSC	8%	1 825.12 €
		Autofinancement	22 %	5 019.08 €
		<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>22 814.00 €</b>

Anne-Christine Donze étant concernée par le sujet ne prend pas part au vote.

Suite au conseil communautaire du 06 juillet 2022, actant la participation de la Communauté de Communes aux projets communaux à hauteur de 8% plafonné à 8 000 € par commune, le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 10 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'attribuer à la commune de Larrivoire une subvention de 1 825.12 € pour des travaux de réfection du réservoir d'eau et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.7. ZA de Champfrevan : vente d'une parcelle à la société immobilière S2P (ArcOutils)

Afin de permettre un futur agrandissement de ses ateliers, la société immobilière S2P (entreprise Arcoutils) souhaite acquérir la parcelle de terrain mitoyenne à son entreprise qui appartient à la Communauté de Communes.

Lors de sa séance du 20 juillet 2022, le Bureau Communautaire a validé la vente de la parcelle après bornage. Suite au passage du géomètre, nous sommes en mesure d'acter définitivement la vente de la parcelle cadastrée 113 B1 495 d'une contenance de 584 m<sup>2</sup>.

Le tarif fixé pour les parcelles en zone d'activité est de 6 € hors TVA sur marge soit 3 504 € hors TVA sur marge ou 4 204.80 € TVA sur la marge comprise.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide d'autoriser la vente de la parcelle n° 113 B1 495 moyennant le prix de 3 504 € hors TVA soit 4 204.80 € TVA sur la marge comprise, valide la refacturation des frais de bornage s'élevant à 1 191.60 € TTC à l'entreprise et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.8. Centre de compétences : validation du plan de financement et des demandes de subventions

Dans le cadre des travaux prévus au centre de compétences, le plan de financement établi est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Acquisition du bâtiment	410 000.00 €	État - DETR	40%	401 788.39 €
Travaux		Région BFC	40 %	401 788.39 €
Bureaux	197 690.00 €	Autofinancement	20 %	200 894.19 €
Ateliers	273 600.00 €	<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 004 470.98 €</b>
Extérieur	37 900.00 €			
Frais d'études				
Honoraires architecte	45 827.10 €			
Assurance architecte	2 826.03 €			
Honoraire OPC	7 637.85 €			
BET structure provision	4 500.00 €			
BET fluides provision	8 000.00 €			
Contrôleur technique provision	3 800.00 €			
Coordonnateur SPS provision	3 600.00 €			
Géomètre provision	9 090.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>1 004 470.98</b>			

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ce plan de financement, sollicite les subventions correspondantes et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

6.9. Centre de compétences : validation de la maîtrise d'œuvre

La collectivité a acquis un bâtiment industriel situé dans la zone artisanale du Plan d'acier en vue d'aménager un centre de compétences.

Ce bâtiment nécessite des travaux, il est donc nécessaire d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre pour les missions suivantes :

- Ouverture administrative du dossier,
- Études préliminaires,
- Avant-projet sommaire,
- Avant-projet définitif,
- Dossier de demande de PC ou de DT,
- Projet de conception générale,
- Dossier de consultation des entreprises,
- Mise au point des marchés de travaux,

- Visa des études d'exécutions,
- Direction de l'exécution des contrats de travaux,
- Assistance aux opérations de réception,
- Dossier des ouvrages exécutés.

Le cabinet d'architecte URBAN 3A est en mesure de réaliser ces missions. Le montant total des frais d'études s'élève à 45 827.10 € HT.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir le cabinet URBAN 3A pour la réalisation de cette mission et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.10. Centre de compétences : relevés topographiques

Dans le cadre des travaux à réaliser au centre de compétences, il est nécessaire d'effectuer en amont des relevés topographiques intérieurs et extérieurs.

L'entreprise Pruniaux Guiller propose de réaliser ces prestations pour un montant de 9 090 € HT soit 10 908 € TTC.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide ces devis et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.11. Aide à l'Immobilier d'Entreprise : SCI La Vie Folle

L'entreprise ODOBEZ, comme de Pratz, a sollicité la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude au titre de l'AIE pour son projet d'extension du bâtiment industriel existant. Dans le dossier de demande, le montant des travaux était de 550 000 €.

Les factures fournies au titre de l'assiette éligible des travaux s'élèvent à 459 999.20 €. Il est donc proposé de réajuster l'aide en fonction du montant des travaux réalisés ce qui fixe le montant de l'AIE à 41 813.93 €.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le montant de l'AIE versé à l'entreprise ODOBEZ - SCI la Vie Folle et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

### **7. Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS.**

#### 7.1. Candidature à un Projet Partenarial d'Aménagement

La loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a introduit une nouvelle forme de contrat entre l'Etat, l'intercommunalité et les acteurs locaux, le projet partenarial d'aménagement (PPA), afin de favoriser la réalisation d'opérations d'aménagement.

Au 31 décembre 2021, 19 PPA ont été contractualisés et concernent une grande diversité d'opérations d'aménagement au enjeux variés comme la requalification de quartiers dégradés, la revitalisation de cœur de ville, le recyclage de friches, la reconstruction post-catastrophe.

Dans la continuité du programme Petites Villes de Demain (PVD), l'état propose à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, à la ville de Saint-Claude et au bailleur social La Maison pour Tous de candidater pour la signature d'un PPA de « préfiguration » permettant de définir la programmation urbaine et le bilan économique prévisionnel pour des projets d'aménagement identifiés à Saint-Claude sur les secteurs suivants :

- Le quartier de Chabot suite à la destruction des tours et aux projets d'aménagements potentiels sur ce secteur : Maison de l'UDAF, Maison multi-accueil (crèche, foyer personnes âgées, antenne du Centre social)

- Le quartier des Avignonnets et les projets à définir suite à la destruction des tours
- Le secteur de la Cathédrale et l'aménagement de cette rupture créée par la départementale
- Les liaisons entre quartiers et centre-ville ainsi que les nombreux escaliers à mettre en valeur

Ce Projet Partenarial d'Aménagement est une opportunité pour le territoire car il permet de fixer une vision d'aménagement à long terme sur la ville-centre pour renforcer son attractivité. Il permet de :

- S'inscrire dans un cadre novateur officiel apportant une « reconnaissance » nationale, et bénéficier d'un tiers facilitant les discussions entre les parties.
- Bénéficier de l'ingénierie de l'état par la mobilisation du « centre de ressources nationale » hébergé par Grand Paris Aménagement,
- Bénéficier de subventions supplémentaires pour financer les investissements ;

Un PPA fixe une feuille de route à long terme et ordonnance les interventions et les responsabilités des parties prenantes ainsi que le plan de financement de l'ensemble des actions portées par chaque acteur.

La Communauté de Communes doit être signataire de la convention. Elle n'a pas d'obligation de porter des actions et de s'engager financièrement mais doit participer à la gouvernance du PPA notamment en pouvant mutualisant le pilotage avec celui du programme PVD.

La candidature à un PPA est remontée par le Préfet. Elle comprend :

- Une lettre d'intention confirmant l'engagement signée par Monsieur le Maire de Saint-Claude, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et Monsieur le Président de la Maison pour Tous.
- Une carte présentant le périmètre de l'opération d'aménagement et sa localisation dans le périmètre intercommunal
- Une note avec les enjeux du projet avec en particulier la réponse aux 4 défis de la démarche « Habiter la France de demain » que sont la sobriété, la résilience, l'inclusion et la productivité.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Fin 2022 : dépôt de la candidature
- 1er semestre 2023 : signature du PPA
- 2ième à 4ième trimestre 2023 : réalisation des études et du plan guide (programmation urbaine et bilan économique prévisionnel)
- 2024 / 2025 : Entrée dans la phase opérationnelle avec la signature du PPA « opérationnel »

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la candidature de la collectivité à un Projet Partenarial d'Aménagement et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 7.2. Politique santé incitative - Axe 3 - Allocations étudiants en santé du territoire - Demande de Hugo PUVELAND.

Dans le cadre de la politique santé incitative - allocations aux étudiants en santé du territoire, nous avons reçu une demande d'accompagnement d'Hugo PUVELAND, étudiant en 2ème année de kinésithérapie et domicilié dans la commune de Villard Saint-Sauveur.

Il souhaite bénéficier de l'allocation accordée aux étudiants en contre partie d'une installation sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la suite de ces études.

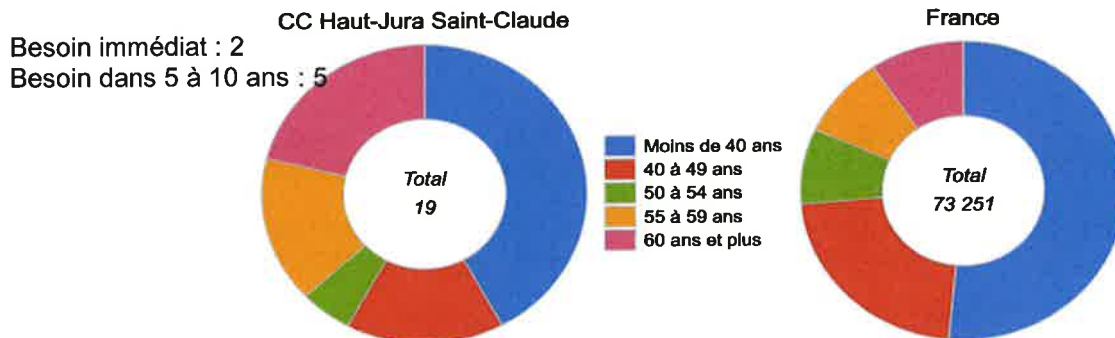
Monsieur PUVELAND étudie à l'université de Franche-Comté et peut prétendre, n'étant pas boursier, à une aide de 6 000 € par année d'étude.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution de cette aide et autorise le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.



Pour mémoire :

Répartition des masseurs-kinésithérapeutes par tranche d'âge au 31/12



7.3. Politique santé incitative - Axe 3 - Allocations étudiants en santé du territoire - Demande de Manon VUILLAUME.

Dans le cadre de la politique santé incitative - allocations aux étudiants en santé du territoire, nous avons reçu une demande d'accompagnement de Manon VUILLAUME, étudiante en 3<sup>ème</sup> année de kinésithérapie et domicilié dans la commune de Villard Saint-Sauveur.

Elle souhaite bénéficier de l'allocation accordée aux étudiants en contrepartie d'une installation sur le territoire de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à la suite de ces études.

Madame VUILLAUME étudie à l'université de Montbéliard et peut prétendre, n'étant pas boursière, à une aide de 6 000 € par année d'étude.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide l'attribution de cette aide et autorise le Président à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

**8. Environnement / SPANC**

8.1. SPANC : modification du règlement intérieur

Lors des « Contrôles de conception et d'implantation » (CC) d'une filière d'assainissement non collectif en lien avec des demandes d'urbanisme (permis de construire ou déclaration de travaux), la durée de validité de ce contrôle se base sur la durée de validité de l'autorisation de construire ou d'aménager soit 3 ans (reconductible d'un an deux fois sous conditions).

Dans le même esprit, il serait intéressant en vue de l'évolution de la réglementation et des évolutions techniques des filières agréées, de mettre en place également une durée de validité de 3 ans du « Contrôle de conception et d'implantation » (CC) lors des réhabilitations spontanées. L'article 10.3 est ainsi modifié.

Suite aux campagnes de « Contrôle de Bon Fonctionnement » (CBF) réalisées en 2021 et en 2022 ; il a été constaté un taux de conformité des filières d'assainissement autonome encore trop faible, de l'ordre de 30 % ; ainsi que des entretiens (vidanges) peu suivis. Afin de continuer à promouvoir un territoire engagé pour l'environnement et une eau de qualité, il est proposé de réduire la fréquence de ces CBF de 7 ans à 5 ans. L'article 13.2 est ainsi modifié.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide la proposition de modification du règlement intérieur et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**9. Patrimoine / Bâtiments**

9.1. Réhabilitation du bâtiment Carnot : allotissement des offres

Suite à la consultation lancée pour la réhabilitation du bâtiment Carnot, la CAO lors de sa séance du 14 décembre a donné son avis quant au choix des entreprises Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 6 « Métallerie » : entreprises BAVOYSI sise 100, rue Alfred et Maurice Bouvet – 39300 Champagnole pour un montant de 132 479.96 € HT soit 158 975.95 € TTC,
- Lot 10 « Chape-Carrelage-Faïence » : entreprise SCHIAVONE sise 1134, route de Chilly – 39570 Messia-sur-Sorne pour un montant de 17 387 € HT soit 20 964.40 € TTC,
- Lot 11 « Sols souples » : entreprise PEINTURE COLOR – POULAIN sise 39, rue du Curé Marquis – 39170 Coteaux du Lizon pour un montant de 50 064.10 € HT soit 60 076.92 € TTC,
- Lot 14 « Électricité-Courants Faibles » : entreprise SCEB sise 6, rue du Plan du Moulin – 39206 Saint-Claude pour un montant de 170 800.76 € HT soit 204 960.91 € TTC,

Décide de demander une analyse complémentaire pour les lots suivants :

- Lot 2 « Terrassement-VRD »
- Lot 3 « Démolition-Maçonnerie »
- Lot 5 « Façades-ITE
- Lot 9 « Cloisons-Peintures-Isolations »
- Lot 15 « Ascenseur »

Décide d'abandonner la procédure n'ayant reçu aucune offre pour les lots suivants :

- Lot 8 « Menuiseries intérieures bois »
- Lot 12 « Plomberie-Sanitaires »
- Lot 13 « Chauffage-Ventilation »

Décide d'annuler les offres, étant donné qu'il y a eu qu'un seul répondant et supérieur à l'estimation, pour les lots suivants :

- Lot 1 « Désamiantage »
- Lot 4 « Charpente-Couverture-Bac Acier »
- Lot 7 « Menuiseries extérieures mixtes bois-aluminium »

Et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 10. Tourisme

10.1. Mur de soutènement de la voie communale n°9bis de la Chapelle à Saint-Romain : avenant n°1 à la convention entre la CCHJSC et la commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conformément à l'article 4 de la convention pour la réparation du mur de soutènement de la voie communale n°9bis de la Chapelle à Saint-Romain entre la CCHJSC et la commune de Lavans-lès-Saint-Claude, suite la consultation des entreprises lancée par la CCHJSC, et suite à l'attribution du marché par le bureau communautaire du 23 novembre 2022, il convient d'établir un avenant afin de fixer le montant des travaux. Pour rappel, le montant des travaux s'élève à 12 331 € HT soit 14 797,20 € TTC.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant n°1 à la convention et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.2. Office de tourisme : validation des tarifs excursions Ligne des Hirondelles 2023

L'Office de tourisme proposera des excursions accompagnées sur la Ligne des Hirondelles, depuis Saint-Claude à la découverte de Dole, comme chaque année en 2023.

Une quarantaine d'excursions sont planifiées pour l'année 2023 en direction de Dole. Ces journées comprennent pour rappel l'aller-retour en train, l'accompagnement à la journée par un guide et les commentaires dans le train, le déjeuner au restaurant, les visites guidées de la ville de Dole et de la Maison Pasteur ainsi qu'un pot d'accueil.

Après rencontres et échanges avec l'Office de tourisme de Dole et la SNCF ainsi que les restaurateurs de Dole, vu les augmentations de prix prévues sur les prestations comprises (billets SNCF, pots d'accueil, repas), il est proposé d'un commun accord entre les 2 Offices de tourisme partenaires que les excursions Saint-Claude > Dole et Dole > Saint-Claude soient proposées en 2023 aux tarifs suivants pour des départs assurés à partir de 20 personnes minimums :

- 76 € par adulte
- 37 € par enfant (4 à 12 ans)
- 10 € par bambin (- de 4 ans)

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve ces tarifs pour 2023 et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.3. Office de tourisme : approbation de la convention avec SNCF pour les excursions Ligne des Hirondelles 2023

Chaque année, l'Office de tourisme convient d'un partenariat avec la SNCF pour fixer les modalités d'organisation des excursions accompagnées sur la Ligne des Hirondelles depuis Saint-Claude en direction de Dole. Cette convention fixe notamment les tarifs facturés par la SNCF pour les billets des voyageurs dans le cadre de ces excursions.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve cette convention et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

10.4 Office de tourisme : création d'un site internet de destination Haut-Jura Saint-Claude – choix du prestataire

Suite à la décision du Président 40-2022 du 18 octobre 2022, approuvant le plan de financement et la demande de subvention au titre du FNADT pour la création d'outils visant à l'amélioration de l'attractivité résidentielle et touristique.

Le FNADT a donné un accord de principe pour une subvention à hauteur de 80% du projet, hors ressources humaines.

Après recherches de prestataires et analyse des solutions, « La fabrique à Sites » plateforme de développement de site internet, proposée par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté, nous paraît être le meilleur choix pour ses connections directes avec la base de données régionale Décibelles Data et pour son prix attractif. (Présentation de « La Fabrique à Sites » en annexe)

La proposition de la « Fabrique à Sites » est la suivante :

- Adhésion annuelle comprenant la maintenance et l'hébergement du site : 2 000 € TTC



- Production technique du site : 8 000 € TTC
  - Gestion de projet : 500 € TTC
  - Accompagnement webmarketing, stratégie éditoriale : 2 500 € TTC
- Soit un montant global de la création de l'outil : 13 000 € TTC

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) d'adhérer à la « Fabrique à Sites » pour un montant de 2000 € TTC par an, autorise le Président à signer la convention d'adhésion 202 ainsi que les prochaines adhésions annuelles, de retenir « Fabrique à Sites » pour la création du site internet de la destination Haut-Jura Saint-Claude pour un montant de 11 000 € et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.5 Office de Tourisme : ESF – approbation de la convention de mise à disposition de personnel

L'Ecole de Ski Français du Haut-Jura, représentée par M. Olivier GROSSIORD, sollicite chaque année le service de l'Office de Tourisme pour répondre aux demandes d'informations des usagers concernant les activités de l'ESF, assurer la communication des cours de ski, en accueil physique et téléphonique et de vendre les cours de ski proposés par l'ESF aux usagers qui en font la demande au prix fixé par l'ESF. Ces missions s'appliquent aux bureaux d'informations de Lajoux et La Pesse.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention proposée pour la saison 2022/2023, acte que l'ESF devra s'acquitter de la somme de 7 956 € pour la mise à disposition du personnel sur les 2 sites et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.6 ASF : horaires

L'atelier des savoir-faire, étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les horaires pour cette structure.

Après avis favorable du conseil d'exploitation en date du 9 novembre 2022, il est proposé à l'atelier des savoir-faire les horaires d'ouverture suivants :

- Pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues)  
Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00
- Mai, Juin, septembre et décembre :  
Du mardi au samedi de 13h30 à 18h00
- Juillet et août :  
Du lundi au dimanche de 10 heures à 13 heures et 14 heures à 18 heures 30.

La structure sera ouverte aux groupes sur réservation toute l'année exceptée les dimanches où elle est fermée au public (ouverture le dimanche uniquement en juillet et août).

L'atelier des savoir-faire sera fermé chaque année ces trois jours : le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre.

Chaque année, les bureaux seront fermés lundi de Pâques, (lundi de pentecôte), le 11 novembre.

Des ouvertures et fermetures exceptionnelles pourront être demandées et seront validées par le conseil exploitation après examen.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les horaires d'ouvertures ci-dessus.

10.7 ASF : tarifs

L'atelier des savoir-faire étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les tarifs proposés.

Suite à l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 9 novembre 2022, les tarifs proposés sont les suivants :

<b>CATEGORIE DE TARIFS</b>	<b>Proposition Tarifs</b>
Adulte individuel	<b>6 €</b>
Enfant (6-18 ans) individuel	<b>4 €</b>
Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, Pass musée)	<b>5 €</b>
Familles : 2 adultes et au moins 1 enfant de + de 6 ans. Gratuité à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant.	<b>16 €</b>
Carte abonnement individuelle (1 an)	<b>10 €</b>
Enfant de moins de 6 ans	<b>Gratuit</b>
Scolaires communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires	<b>Gratuit</b>
Carte avantage jeunes sur présentation de la carte	<b>Gratuit</b>
Pass'malin jura Tourisme Sur présentation du livret	<b>1 entrée gratuite valeur 6 €</b>
Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 30 entrées)	<b>5 €</b>
Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe)	<b>Adulte 5 € Enfant 3 €</b>
Visite guidée pour individuel	<b>Adulte 7 € Tarif réduit 6 € Enfant 4,50 €</b>
<b>GRUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES</b>	
Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration	<b>6 €</b>
Adultes en groupe avec visite guidée et avec démonstration	<b>6€ (+ forfait de 50€ pour la démo jusqu'à 60 pers).</b>
Adultes en groupe sans visite guidée	<b>5€</b>
Enfants groupes	<b>3 €</b>
<b>ANIMATION</b>	
Atelier enfants individuels	<b>10 €</b>
Atelier groupe	<b>10 €</b>
<b>PASS</b>	
Pass annuel Fab lab	<b>20 euros /famille</b>

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs proposés ci-dessus, propose au public en période d'ouverture une visite guidée pour les individuels tous les mercredis à 15 heures, approuve la gratuité d'accès pour ces trois événements : les z'artisanales au mois de juillet et au mois d'août ainsi qu'au mois de décembre pour les ateliers en fête des artisans, donne délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer un tarif et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la présente délibération

## 11. Sports

## 12. Culture

### 12.1. Conservatoire de musique : approbation de la convention avec l'IME/SESSAD

Le Conservatoire de Musique, propose 2 ateliers de pratique instrumentale aux enfants et adolescents placés sous tutelle éducative de l'IME et du SESSAD Juralliance de Saint-Claude. Le Conservatoire réserve une plage de 2 heures hebdomadaire aux enfants de l'IME et du SESSAD. Les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'IME et le SESSAD, le coût annuel de l'activité est de 60.60 €. La moitié est prise en charge par l'IME-SESSAD soit 30.60 €. Le reste à charge pour la famille de 30 € est payable par chèque ou en espèces à l'IME –SESSAD.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la convention de partenariat et ce pour la durée du mandat et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 12.2. Conservatoire de musique : approbation de l'avenant 1 à la convention avec l'APEI

Le Conservatoire de Musique, propose un atelier de pratique vocale et instrumentale aux adultes accompagnés par les établissements du pôle adulte handicap Juralliance de Saint-Claude. Le conservatoire réserve une plage de 1h30 tous les 15 jours (calendrier établi entre les parties). Les frais d'adhésion au conservatoire de 15 € sont pris en charge par l'APEI, le coût annuel de l'activité est de 60.60 €. Les deux tiers sont pris en charge par l'APEI qui avance au Conservatoire l'intégralité des sommes et se verra remboursé par chaque adulte du reste à charge.

Les articles de la convention initiale en date du 18 mars 2022 restant inchangés, il est proposé d'établir un avenant afin de la reconduire pour l'année 2022-2023.

Le bureau communautaire, à l'unanimité (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve l'avenant n°1 et ce pour la durée du mandat et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

## 13. Communication

## 14. Questions diverses et informations

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19h.

Raphaël Perrin  
Président



Roland Frezier  
Secrétaire



Fait à St-Claude, le 15 décembre 2022